

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 085-218502342-20201215-2020_085-DE

Saint-Jean-de-Monts

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le quinze décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt, s'est réuni à la mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme Diane ROBERT DUTOUR, M. MATHIAS Yves, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

Absent et avait donné procuration :

M. LEPLU Christian

A été élue secrétaire :

Mme Diane ROBERT DUTOUR

Service Urbanisme

DÉLIBÉRATION N° 2020_085 DU 15/12/2020

OBJET : Acquisition à titre gratuit de la parcelle AD 349

VU le permis d'aménager n° PA 085 234 17 C0002 délivré en date du 6 juin 2017 ;

VU l'accord du lotisseur, M. Grondin représentant la SARL LES CINQ 5, de céder la parcelle AD 349 à titre gracieux ;

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSEAU, Adjoint,

EXPOSÉ

Dans le cadre du lotissement « Le Clos Margot » autorisé le 6 juin 2017, le lot n°11, d'une surface de 12 m² a été délimité dans le but de le céder à la Commune de Saint Jean de Monts pour la mise à largeur de la rue du Bois Blanc.

L'aménagement du lotissement étant terminé, il convient pour la Commune d'acquérir la parcelle cadastrée AD 349 correspondant à l'alignement de la rue du Bois Blanc.

M. Grondin, représentant de la SARL LES CINQ G, a donné son accord pour la cession à titre gracieux de la parcelle AD 349.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition à titre gratuit par la Commune de la parcelle cadastrée AD 349 d'une superficie de 12 m², destinée à être intégrée dans le domaine public communal ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 085-218502342-20201215-2020_085-DE

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 16 décembre 2020

Le Maire,



Véronique LAUNAY

Saint-Jean-de-Monts

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTÉ TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.